

Bureau des relations avec les collectivités  
territoriales

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'acquisition de terrains non actuellement maîtrisés en vue de constituer la réserve foncière nécessaire à l'opération d'aménagement du secteur de la rue Jean Catelas à Aulnoye-Aymeries

Par arrêté du **13 JUIN 2023**, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'acquisition de terrains non actuellement maîtrisés en vue de constituer la réserve foncière nécessaire à l'opération d'aménagement du secteur de la rue Jean Catelas à Aulnoye-Aymeries.

L'objectif de ce projet est de valoriser l'entrée sud de la commune en démolissant les logements dégradés et de réaliser une opération de densification en coeur d'îlot.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs du lundi 26 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023 inclus en mairie d'Aulnoye-Aymeries sise Place du Docteur Guersant à Aulnoye-Aymeries, en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Durant toute l'enquête :

- les dossiers seront déposés en mairie d'Aulnoye-Aymeries où ils pourront être consultés et les observations et propositions pourront être recueillies sur des registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ces observations pourront également être adressées par écrit en mairie d'Aulnoye-Aymeries à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête concerné.

- les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire d'Aulnoye-Aymeries qui les joindra au registre d'enquête ou au commissaire enquêteur en mairie de Maubeuge.

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Aulnoye-Aymeries aux jours et heures ci-dessous :

- le lundi 26 juin 2023 de 9 H 30 à 12 H 30
- le mardi 4 juillet 2023 de 10 H à 13 H
- le lundi 10 juillet 2023 de 14 H à 17 H

Il remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées par le préfet du Nord à la directrice générale de l'établissement public foncier des Hauts-de-France et au maire d'Aulnoye-Aymeries.

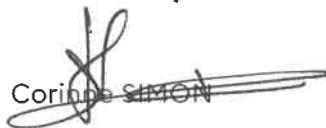
Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les locaux de l'établissement public foncier des Hauts-de-France, de la mairie d'Aulnoye-Aymeries et de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-3 du code de l'expropriation).

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le

**13 JUIN 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe

  
Corinne SIMON